

Berne, le 18 mai 2026

## Les négociations BAR chez CFF Voyageurs Entretien matériel roulant ont commencé

Le 4 mai 2026, la direction CFF PP-UHR et le groupe de négociation (KVöV, SEV, trans-fair) ont échangé leurs revendications respectives et fourni les explications nécessaires.

La mise en place des nouvelles réglementations BAR (réglementations sectorielles de la durée du travail) est une condition préalable essentielle à la planification intégrée de la production (IPP).

Nous vous tiendrons informés de la suite des négociations.

## Lancement d'IPP aux CFF par étapes pour une plus grande fiabilité de mise en œuvre.

### L'essentiel en bref

- ❑ La direction Production ferroviaire des CFF a décidé d'orienter désormais la planification prévisionnelle d'IPP pour une mise en œuvre par étapes sur une période plus longue. La mise en œuvre bénéficiera ainsi d'une préparation stable et d'une introduction progressive.
- ❑ La planification du programme sera mise à jour d'ici à la fin juin par l'équipe IPP, afin de soumettre les investissements requis pour les prochaines étapes au Conseil d'administration en vue de leur libération.
- ❑ L'introduction d'un système de planification intégrée du personnel et du matériel roulant avec le nouveau logiciel de planification ivu.rail est prévue à compter du printemps 2028, afin que nous puissions établir la planification et la répartition des tours à l'aide des solutions IPP pour l'horaire 2029.
- ❑ La partie des nouvelles dispositions d'exécution des BAR, qui ne dépend pas d'ivu.rail, sera mise en œuvre dès le changement d'horaire de décembre 2026, sous réserve de l'approbation des partenaires sociaux.
- ❑ Les objectifs d'IPP demeurent inchangés: une organisation fiable, une planification des équipes et des tours plus attrayante avec la nouvelle philosophie de répartition pour le personnel, une qualité irréprochable et des processus plus efficaces dans la production ferroviaire, pour des transports publics attrayants et abordables à long terme.

## Raison d'être d'IPP – qu'est-ce qui change?

Dans le cadre du programme IPP, l'unité Production ferroviaire oriente sa planification de manière à mieux coordonner l'offre et les ressources, et à permettre de réagir avec plus de flexibilité à l'évolution des exigences du marché. L'objectif est de simplifier la planification afin de continuer à garantir la qualité et le caractère avantageux de l'offre ferroviaire. Désireux de nous positionner comme un employeur attrayant, nous voulons en outre sécuriser la production ferroviaire grâce à des modèles de travail par équipe et de répartition viables.

En raison de l'état actuel des travaux, la mise en œuvre d'IPP est orientée vers un nouveau plan de réalisation: IPP est introduite par étapes. Ainsi, nous garantissons que les changements seront bien préparés, tant pour le personnel que pour l'organisation. Cette manière de procéder renforce la sécurité de la mise en œuvre et réduit les risques. En parallèle, il est possible de mettre à profit les expériences acquises et de les intégrer aux étapes de réalisation ultérieures. Nous assurons ainsi aux CFF de maintenir un niveau de qualité élevé et de continuer à faire circuler leurs trains de manière sûre et ponctuelle, dans le meilleur état de propreté.

## Pour les collaboratrices et les collaborateurs, voici ce que cela signifie:

- Les nouvelles dispositions d'exécution des BAR sont contraignantes après acceptation par l'ensemble des partenaires sociaux et seront appliquées progressivement à partir de l'horaire 2027.
- Nous créons les conditions nécessaires en vue de l'utilisation du système de préférences et de souhaits dès le début de l'année 2028.
- Les collaboratrices et les collaborateurs des domaines de la planification et de la répartition travailleront à partir de 2028 selon les nouveaux systèmes et processus pour l'horaire 2029.
- Les changements apparaîtront plus tôt. Leur mise en œuvre s'effectue de manière structurée en concertation avec les partenaires sociaux.
- Les formations peuvent être organisées de manière plus ciblée et mieux adaptée aux besoins, afin que les collaboratrices et les collaborateurs soient bien préparés et comprennent les changements apportés à leur travail quotidien et soient en mesure de les appliquer en toute sécurité.

## Mise en œuvre technique.

La première étape de mise en œuvre des nouvelles dispositions des BAR interviendra, avec l'approbation de l'ensemble des partenaires sociaux, au changement d'horaire 2026/2027. Le logiciel ivu.rail devrait être prêt au printemps 2027, ce qui nous laissera suffisamment de temps pour les essais et la stabilisation. L'introduction opérationnelle interviendra dès le début de l'année 2028 pour planifier l'horaire 2029 dans son intégralité selon IPP. Le passage complet de SOPRE (planification du personnel) et de CERES (planification du matériel roulant) à ivu.rail devrait donc être effective au changement d'horaire de décembre 2028.



Meilleurs messages

Association des cadres des transports publics

Markus Spühler

Président

[markus.spuehler@kvoev-actp.ch](mailto:markus.spuehler@kvoev-actp.ch)

Parrainez un membre : Participer et gagner des prime!



Participez à nouveau à notre promotion « Les membres parrainent des membres ». Elle se déroule jusqu'au 30 juin 2026.

L'union fait la force – merci pour votre soutien important.

Tous les détails sur notre site web

[https://www.kvoev-actp.ch/fr/pum\\_2026/](https://www.kvoev-actp.ch/fr/pum_2026/), ou scannez le code QR →

